





1, rue de Bastogne • L-9154 Grosbous www.g-w.lu

AVIS AU PUBLIC

Concerne: Abolition prime de construction et d'acquisition (Wahl – 17.04.1982)

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en date du 17 avril 2024, le conseil communal a <u>abrogé la décision du conseil communal de Wahl du 17 avril 1982 portant introduction d'une prime de construction et d'acquisition.</u>

Le texte intégral de la décision est à la disposition du public au secrétariat communal, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Grosbous, le 6 juin 2024

pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire,

Date de l'affichage: 7 juin 2024